



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Guide explicatif du modèle de transposition des prix de marché

Bureau de mise en marché des bois
Modèle SEP 2019-2020

Août 2019

Québec 

Coordination et rédaction

Bureau de mise en marché des bois
Direction de la tarification et des opérations financières
Division du mesurage et de la facturation des bois

Révision linguistique

Direction des communications

Mise en page

Edith Tremblay

Diffusion

Bureau de mise en marché des bois
Secteur des forêts
Direction de la tarification et des opérations financières
Division du mesurage et de la facturation des bois
5700, 4^e Avenue Ouest, A-204
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8640

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web.

<http://www.bmmb.gouv.qc.ca>

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs autorise la reproduction du présent document à des fins éducatives.

Table des matières

1. Mise en contexte	4
2. Étapes du calcul de la valeur marchande des bois sur pied.....	4
Étape 1 : Recensement des caractéristiques pouvant influencer le prix d'un secteur ...	6
Étape 2 : Élaboration des équations	7
2.1 Équation de prix SEP	9
2.2 Équation du nombre de mises SEP.....	10
2.3 Équations SEP jumelées	10
2.4 Intégration des variables de contrôle	11
Étape 3 : Transposition des résultats aux districts économiques.....	12
Étape 4 : Ajustements pour les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement	13
Étape 5 : Détermination de la VMBSP pour les zones de tarification	13
Étape 6 : Comparaison de la VMBSP avec le prix minimum	14
Étape 7 : Politique d'étalement.....	14
Étape 8 : Détermination de la VMBSP pour chacune des zones de tarification.....	15
3. Indexation	15
Annexe 1 : Exemple pour l'indexation des taux de la VMBSP	16

Table des figures

Figure 1 : *Processus de détermination de la VMBSP*.....5

Abréviations

BGA : Bénéficiaires de garantie d’approvisionnement

BMMB : Bureau de mise en marché des bois

f() : Représente le symbole fonction de

GA : Garantie d’approvisionnement

SEP : Sapin, épinettes et pin gris

VMbsp : Valeur marchande des bois sur pied

1. Mise en contexte

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) évalue la valeur marchande des bois sur pied (VMBS) achetés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (GA) et en fixe le taux selon cette évaluation¹. Depuis 2015-2016, le BMMB utilise un modèle de tarification permettant de transposer directement les prix d'enchères pour établir la VMBS. Cette approche permet une transposition directe et simplifiée des prix d'enchères par l'utilisation d'une équation statistique, qui traduit l'importance accordée par les acheteurs aux variables qui influencent la valeur des bois.

Le présent document a pour but d'expliquer les différentes étapes de la mise à jour de la VMBS pour le sapin, l'épinette et le pin gris (SEP). Il contient, entre autres les étapes du calcul de la VMBS, des informations sur la base de données et les variables utilisées, la présentation des équations SEP, la détermination de la VMBS par zone de tarification et une section sur l'indexation des taux. Un document similaire est disponible pour le modèle servant à tarifier les feuillus et les pins.

2. Étapes du calcul de la valeur marchande des bois sur pied

Le processus de détermination de la VMBS se fait en deux phases. Dans un premier temps, il s'agit de déterminer, par une approche statistique, les caractéristiques qui influencent de façon importante les prix de vente des secteurs d'enchères. Cette étape résulte en une équation où chaque variable sera accompagnée de son coefficient, β_i , qui exprime l'impact de l'augmentation d'une unité de la variable explicative sur le prix de vente des secteurs, toutes choses étant égales par ailleurs (équation 1). Précisons que la variable expliquée est à gauche de l'équation, alors que les variables explicatives sont à droite. Dans le cas présent, la variable expliquée est le prix (\$/m³) et les variables explicatives sont les caractéristiques biophysiques ainsi que les variables économiques et modélisées.

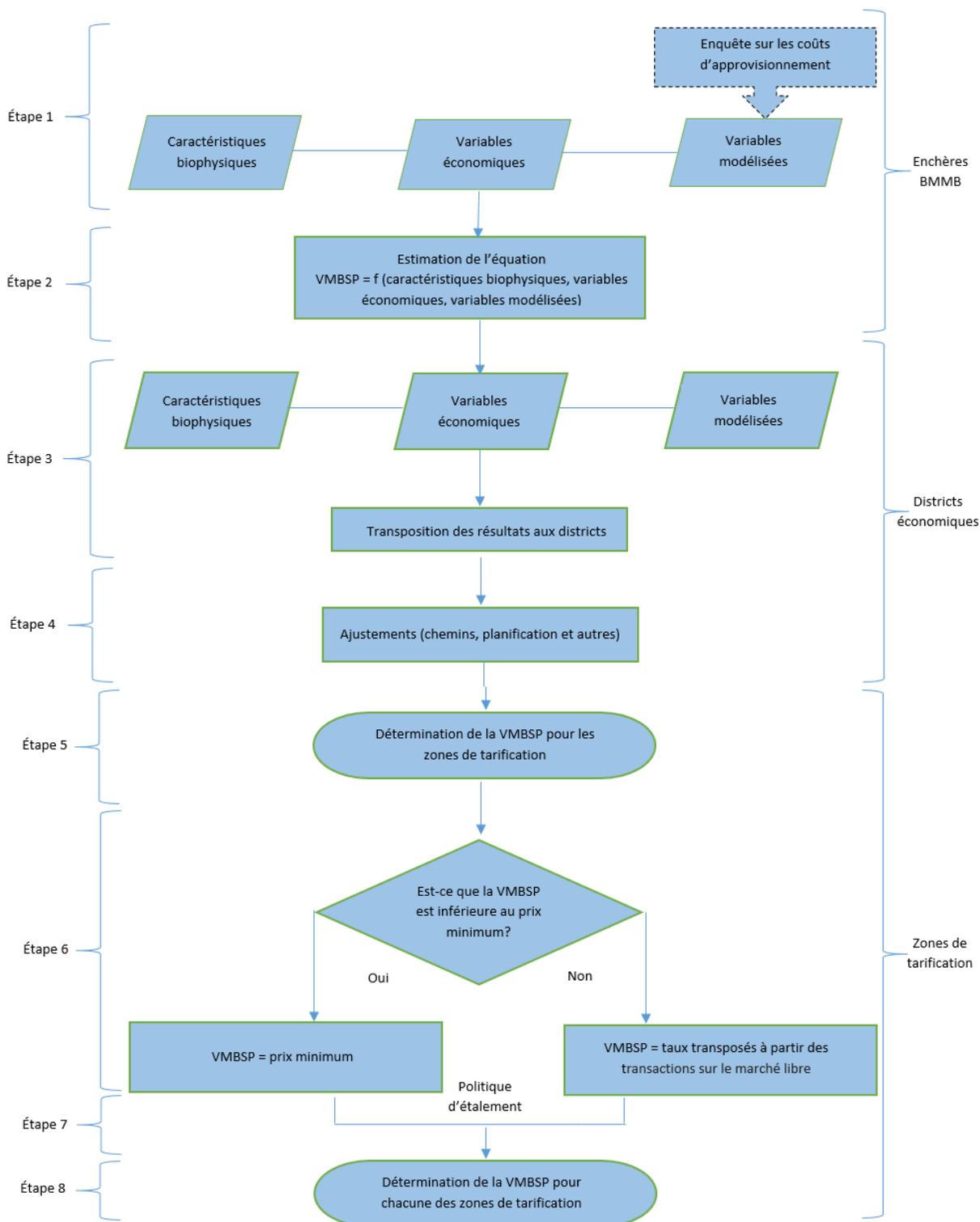
$$\text{Prix} = \beta_0 + \beta_1 \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \beta_2(\text{CTUCTM}) + \beta_3(\text{Nb de mises}) + \dots + \beta_j x_j \quad (1)$$

Par la suite, les valeurs propres à chaque zone de tarification sont appliquées aux variables de l'équation pour obtenir la VMBS (\$/m³).

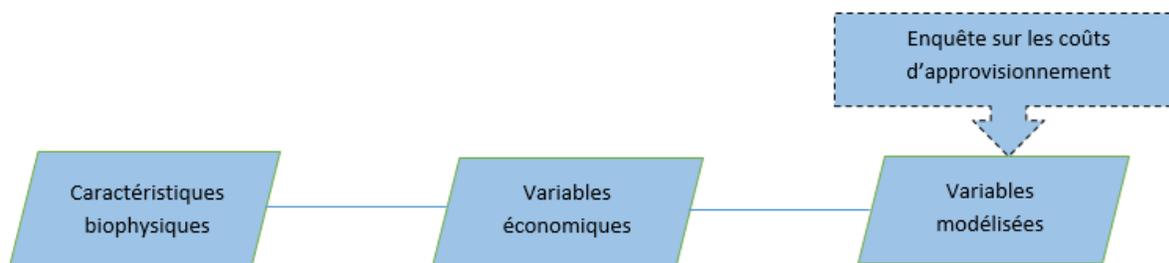
La figure 1 présente en détail toutes les grandes étapes du calcul de la VMBS. Les accolades de droite présentent les différentes échelles pour le calcul, soit les enchères du BMMB, les districts économiques et les zones de tarification.

¹ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, L.R.Q., c. A-18.1, a. 120.12.

Figure 1 : Processus de détermination de la VMBS



Étape 1 : Recensement des caractéristiques pouvant influencer le prix d'un secteur



À l'aide de données sur les enchères, de données d'inventaire, de données géomatiques, de données économiques et de coûts d'enquêtes, le BMMB construit une base de données qu'il utilise pour déterminer les caractéristiques qui influencent de façon importante le prix de vente sur le marché de référence (enchères). Il est question notamment de caractéristiques biophysiques, comme le volume par tige, le volume à l'hectare ou encore la pente du secteur. Des données économiques sont aussi évaluées, dans la mesure où certains indicateurs de marché (ex. : mises en chantier et prix de vente des produits du bois) peuvent influencer la demande de bois d'œuvre et, donc, le prix obtenu sur le marché libre. Enfin, il est nécessaire de modéliser certaines variables qui dépendent de plusieurs caractéristiques (ex. : coûts de chemin et revenus nets usine). Le tableau 1 présente des exemples de variables pour chacune des catégories.

Tableau 1 : Types de variables utilisées pour la tarification

Type de variables	Exemples
Biophysiques	Vol/tige, vol/ha, difficulté de terrain, pente, proportion de SEPM, etc.
Variables économiques	Mises en chantier américain, prix des produits finis, IPC, etc.
Variables calculées à partir de modèles	Coûts de chemin, indice de difficulté de terrain, revenus nets usine, etc.

Pour effectuer la tarification des bois, deux modèles sont utilisés : le modèle SEP et le modèle feuillus et pins, puisque ces types de forêts présentent des caractéristiques différentes. En effet, les forêts de SEP sont plus homogènes en ce qui a trait à leur composition comparativement aux forêts mixtes et feuillues. Ainsi, les variables qui expliquent le prix misé par un acheteur peuvent différer d'un modèle à l'autre. Le fait d'avoir deux modèles permet d'être plus sensible aux caractéristiques qui ont une incidence sur la valeur de chacune des essences.

La base de données 2019-2020 utilisée pour effectuer la transposition contient 870 ventes au total, réparties sur les cinq dernières années (2014 à 2018). L'équation de transposition SEP est établie avec les 462 ventes où les volumes de sapin, épinettes

et pin gris représentent au moins 75 % du volume total. La répartition du nombre de ventes par année et par modèle est présentée au tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des ventes par année et par modèle

Année	SEP	Feuillus et pins	Total général
2014	90	66	156
2015	116	100	216
2016	102	67	169
2017	80	88	168
2018	74	87	161
Total général	462	408	870

En termes de volumes, la base de données contient plus de 21 millions de mètres cubes des essences SEP.

Étape 2 : Élaboration des équations

Estimation de l'équation
 $VMBSP = f(\text{caractéristiques biophysiques, variables économiques, variables modélisées})$

L'étape 2 consiste à élaborer les équations de transposition à l'aide de la méthode de la régression linéaire et des données recueillies à l'étape 1. Il est question de déterminer deux équations : une équation pour le prix de vente des secteurs et une équation pour le nombre de mises reçues. Cette dernière est nécessaire puisque le nombre de mises est une variable explicative du prix de vente des secteurs, mais que celle-ci est observée *a posteriori* d'une vente. Il faut donc estimer le nombre de mises pour intégrer cette donnée au premier modèle. Des explications détaillées de cette étape seront fournies à la section 2.3.

Les variables utilisées dans les modèles sont déterminées par un processus itératif basé sur la théorie forestière. Les variables pertinentes sont déterminées en fonction de leur pouvoir à expliquer la variation du prix². Cette méthode permet d'établir les caractéristiques qui influencent de façon importante le prix de vente d'un secteur et le nombre de mises.

Pour 2019-2020, au total, seize variables sont utilisées pour les deux équations SEP. Le tableau 3 présente la description de celles-ci.

² Plus précisément, la première variable sélectionnée est déterminée sur la base du R^2 du modèle (coefficient de détermination). Par la suite, les autres variables sont sélectionnées sur la base des critères d'information du modèle (critère d'Akaike et bayésien), tout en s'assurant qu'elles concordent avec la logique forestière.

Tableau 3 : Synthèse des variables du modèle SEP

Variable	Unité	Description
Nombre de mises	Unité	Nombre de mises conformes reçues sur le secteur vendu.
Revenus nets usine	\$/m ³	Revenus nets moyens (qualité B, C et M) du modèle usine calculés pour chaque secteur à l'aide de la distribution de tiges, selon les prix PRIBEC trois mois précédant le mois de publication de l'appel d'offres.
Indice de prix SEPM	Indice en base 100	Prix des produits finis moyen 6 derniers mois divisé par le prix moyen 2010 multiplié par 100.
Coûts de transport aux cinq usines et aux marchés	\$/m ³	Coûts de transport moyens pondérés aux 5 usines de sciage de SEPM les plus proches, plus le coût de transport moyen des 5 usines aux marchés.
Proportion SEPM trituration	%	Proportion des volumes SEPM de qualité trituration.
Nombre de fois que le secteur a été mis en vente	N ^{bre} discret	Nombre de fois que le secteur a été affiché avant d'être vendu.
Proportion SEPM	%	Proportion de SEPM (bois d'œuvre et trituration) sur le volume total dans le secteur.
Autres coûts	\$/m ³	Autres coûts pondérés selon les volumes de récolte du secteur : SOPFIM, SOPFEU, hébergement ou camp et administration.
Coûts de chemin	\$/m ³	Coûts de construction de chemin, de réfection, d'entretien et des infrastructures extraordinaires (ex. : pont) diminués des sommes reçues dans le cadre du programme de remboursement des chemins multiressources.
Herfindahl	Indice entre 0 et 10	Indice de concentration calculé en utilisant les volumes des permis d'usines résineux d'une région administrative. Plus l'indice est proche de 0, plus la concentration est faible (marché compétitif). À l'inverse, un indice de 10 indique un marché concentré (ex. : monopole ou monopsonne).
Territoire structuré	Indice entre 0 et 7	Indice marquant la présence d'une ou de plusieurs structures d'organisation du territoire forestier.
Vol/ha	m ³ /ha	Volume à l'hectare du secteur.
Difficulté terrain	%	Moyenne pondérée des pourcentages de correction de chaque machine utilisée pour la récolte. Cette correction est en fonction de la pente, du drainage et de la rugosité.
Éloignement des utilisateurs de copeaux	km	Distance moyenne aux 5 usines utilisatrices de copeaux SEPM les plus proches.
Distance de transport à la 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usine	km	Distance moyenne pondérée aux usines de sciage SEPM, et ce, pour les 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usines les plus proches.
Carie	%	Altération du bois par les champignons qui en modifie le poids, la couleur, la texture et la résistance.

2.1 Équation de prix SEP

Cette équation vise à expliquer le prix de vente des secteurs SEP en fonction de leurs caractéristiques propres. L'équation pour l'année 2019-2020 est présentée au tableau 4. Chaque variable doit être interprétée en fonction de son unité de calcul. Ainsi, la colonne « Coefficient » du tableau 4 indique l'effet d'une augmentation d'une unité de la variable explicative sur le prix de vente. Par exemple, une augmentation du nombre de mises d'une unité a un effet de 1,68 \$/m³ sur le prix misé, toutes choses étant égales par ailleurs. De même, une augmentation de un pour cent de la proportion de SEPM dans le secteur de vente a un effet positif sur le prix misé de 0,15 \$/m³.

Tableau 4 : Équation de prix SEP pour 2019-2020

Variable explicative	Unité	Coefficient
Nombre de mises	N ^{bre} discret	1,6770
Revenus nets usine	\$/m ³	0,0600
Indice de prix SEPM	Indice en base 100	0,0842
Coûts de transport aux 5 usines et aux marchés	\$/m ³	-0,2691
Proportion SEPM trituration	% (0 à 100)	-0,1023
Nombre de fois que le secteur a été mis en vente	N ^{bre} discret	-1,7954
Proportion SEPM	% (0 à 100)	0,1543
Autres coûts	\$/m ³	-0,3577
Coûts de chemin	\$/m ³	-0,2563
Indice Herfindahl résineux	Indice entre 0 et 10	-0,9557
Territoire structuré	Indice entre 0 et 7	-0,4610
Vol/ha	m ³ /ha	0,0176
Difficulté terrain	% (0 à 100)	-0,4801
Éloignement des utilisateurs de copeaux	km	-0,0045
Distance de transport à la 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usine	km	-0,0135
Carie	%	-0,3609
Constante	\$/m ³	7,6191

2.2 Équation du nombre de mises SEP

Cette équation vise à expliquer le nombre de mises reçues en fonction des caractéristiques propres aux secteurs. L'équation pour les secteurs SEP est présentée au tableau 5. L'interprétation des coefficients est la même que pour l'équation de prix.

Tableau 5 : Équation du nombre de mises SEP pour 2019-2020

Variable explicative	Unité	Coefficient
Distance de transport à la 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usine	km	-0,0060
Nombre de fois que le secteur a été mis en vente	N ^{bre} discret	-0,2214
Vol/ha	m ³ /ha	0,0093
Difficulté terrain	% (0 à 100)	-0,1280
Coûts de chemin	\$/m ³	-0,0596
Constante	\$/m ³	5,1806

2.3 Équations SEP jumelées

Algébriquement, on trouve les équations suivantes :

$$\text{Prix} = \beta_0 + \beta_1 \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \beta_2(\text{CTUCTM}) + \beta_3(\text{Nb de mises}) + \dots + \beta_j x_j \quad (1)$$

$$\text{Nb de mises} = \delta_0 + \delta_1 \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \delta_2(\text{Revenus nets}) + \dots + \delta_j x_j \quad (2)$$

Puisque le nombre de mises est une variable explicative de l'équation (1), celle-ci peut être substituée par l'équation (2). On trouve donc :

$$\text{Prix} = \beta_0 + \beta_1 \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \beta_2(\text{CTUCTM}) + \beta_3 \left[\delta_0 + \delta_1 \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \delta_2(\text{Revenus nets}) + \dots + \delta_j x_j \right] + \dots + \beta_j x_j \quad (3)$$

En simplifiant, on trouve l'équation suivante :

$$\text{Prix} = \beta_0 + (\beta_1 + \beta_3 \delta_1) \left(\frac{\text{vol}}{\text{ha}} \right) + \beta_2(\text{CTUCTM}) + \beta_3 \delta_0 + \beta_3 \delta_2(\text{Prix des produits}) + \beta_3 \delta_j x_j + \dots + \beta_j x_j \quad (3.1)$$

Le tableau 6 présente le résultat complet de la simplification des équations SEP pour 2019-2020. Pour simplifier la visualisation, les variables en gris sont présentes dans les deux équations et les variables en caractère gras sont des variables de contrôle, qui seront abordées dans la prochaine section.

Tableau 6 : Équations SEP jumelées pour 2019-2020

Variable explicative	Unité	Coefficient
Revenus nets usine	\$/m ³	0,0600
Indice de prix SEPM	Indice en base 100	0,0842
Coûts de transport aux 5 usines et aux marchés	\$/m ³	-0,2691
Proportion SEPM trituration	% (0 à 100)	-0,1023
Nombre de fois que le secteur a été mis en vente	N^{bre} discret	-2,1667
Proportion SEPM	% (0 à 100)	0,1543
Autres coûts	\$/m ³	-0,3577
Coûts de chemin	\$/m ³	-0,3562
Indice Herfindahl résineux	Indice entre 0 et 10	-0,9557
Territoire structuré	Indice entre 0 et 7	-0,4610
Vol/ha	m ³ /ha	0,0332
Difficulté terrain	% (0 à 100)	-0,6948
Éloignement des utilisateurs de copeaux	km	-0,0045
Distance de transport à la 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usine	km	-0,0235
Carie	%	-0,3609
Constante	\$/m ³	16,3070

2.4 Intégration des variables de contrôle

Une fois l'équation jumelée obtenue, il est possible de la simplifier une fois de plus en intégrant, pour les variables suivantes, la moyenne provinciale :

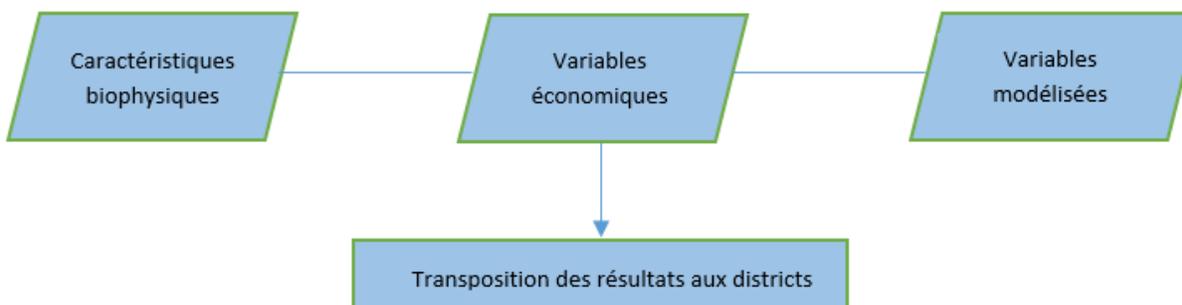
- L'indice Herfindahl : 3,25 (moyenne pour 2018);
- L'indice de prix SEPM : 164,4419 (moyenne pour 2018);
- Nombre de fois qu'un secteur a été mis en vente : 1,1855 (moyenne pour les secteurs SEP dans l'équation).

Ces variables sont considérées comme des variables de contrôle. Plus précisément, il est important de tenir compte de celles-ci dans l'estimation de l'équation puisqu'elles ont une incidence sur le prix de vente. La moyenne provinciale est utilisée pour l'application des variables en question, qui, une fois calculées, viennent s'additionner à la constante de l'équation. Le résultat des équations jumelées et simplifiées pour 2019-2020 est présenté au tableau 7.

Tableau 7 : Équations SEP jumelées et simplifiées pour 2019-2020

Variable explicative	Unité	Coefficient
Revenus nets usine	\$/m ³	0,0600
Coûts de transport aux 5 usines et aux marchés	\$/m ³	-0,2691
Proportion SEPM trituration	% (0 à 100)	-0,1023
Proportion SEPM	% (0 à 100)	0,1543
Autres coûts	\$/m ³	-0,3577
Coûts de chemin	\$/m ³	-0,3562
Territoire structuré	Indice entre 0 et 7	-0,4610
Vol/ha	m ³ /ha	0,0332
Difficulté terrain	% (0 à 100)	-0,6948
Éloignement des utilisateurs de copeaux	km	-0,0045
Distance de transport à la 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e usine	km	-0,0235
Carie	%	-0,3609
Constante	\$/m ³	24,4855

Étape 3 : Transposition des résultats aux districts économiques



L'équation jumelée et simplifiée est appliquée pour les districts économiques du Québec, qui représentent des subdivisions des zones de tarification³. Chaque variable de l'équation est calculée selon les valeurs propres aux districts économiques afin d'obtenir des taux qui seront plus tard dans le processus agrégés par zone de tarification.

³ La carte des zones de tarification peut être consultée à l'adresse suivante : https://bmmb.gouv.qc.ca/media/49101/zones_tarification_forestiere.pdf

Étape 4 : Ajustements pour les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement

Ajustements (chemin, planification, revenus nets usines et autres)

Les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) supportent des coûts additionnels par rapport aux enchérisseurs du marché libre. Un ajustement à la VMBSP doit donc être fait pour tenir compte des :

- Coûts de planification;
- Coûts de construction de chemins primaires (tenant compte de l'aide financière).

Un autre ajustement à la VMBSP est effectué pour tenir compte des coûts liés à la dispersion des peuplements à récolter, car les coûts d'approvisionnement peuvent varier grandement en fonction de la répartition des chantiers de récolte sur le territoire. À l'échelle provinciale, cet ajustement est calibré à zéro.

Finalement, un ajustement est fait pour tenir compte des écarts de revenus nets usine moyens SEP BC et chacune des essences/qualités. Les ajustements varient en fonction des caractéristiques de chaque zone de tarification et sont calibrés à partir de l'enquête sur les coûts d'opération et les revenus liés au bois d'œuvre de l'industrie forestière du Québec⁴.

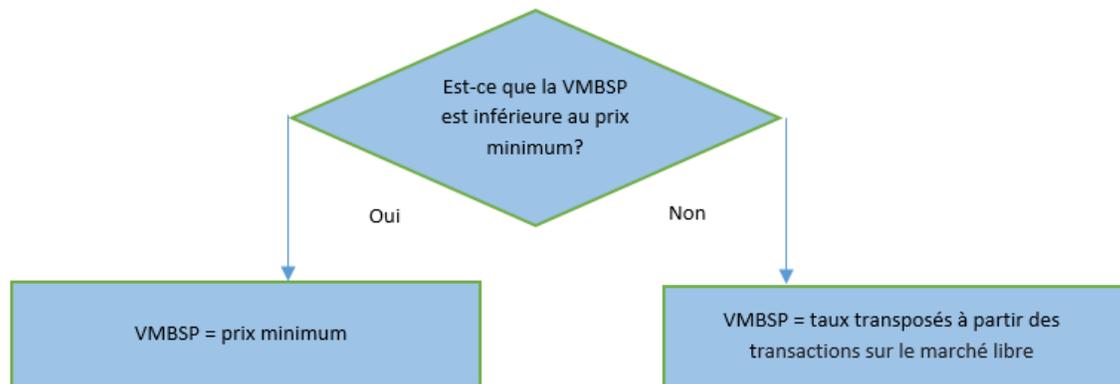
Étape 5 : Détermination de la VMBSP pour les zones de tarification

Détermination de la VMBSP pour les zones de tarification

La VMBSP est ensuite déterminée pour chacune des zones de tarification en agrégeant les taux des districts économiques en fonction du volume marchand accessible.

⁴ Groupe DDM, 2016. Enquête 2013-2014 sur les coûts d'opération et les revenus liés au bois d'œuvre de l'industrie forestière du Québec. Rapport présenté au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 38 p. et annexes, adresse URL : https://bmbp.gouv.qc.ca/media/34825/enquete_quinquennale_2014_rapp_final_volets_i_et_ii_2016-03-18.pdf

Étape 6 : Comparaison de la VMBSP avec le prix minimum



Le taux minimum est le coût de remise en production des forêts. Il correspond à la somme des revenus provenant de la VMBSP au cours des dix dernières années divisée par les coûts de remise en production pour la même période. Cette proportion est par la suite multipliée par le taux moyen de la VMBSP (en \$/m³) des dix dernières années pour obtenir le prix minimum par essence- qualité.

Aucune essence-qualité ne peut être vendue à un prix inférieur au taux minimum. Pour chacune des zones de tarification, le taux révélé par l'équation de transposition est donc comparé au prix minimum. S'il est inférieur à ce dernier, celui-ci est appliqué. Dans le cas contraire, le taux transposé à partir de l'équation s'applique.

Étape 7 : Politique d'étalement

La politique d'étalement vise à assurer une certaine stabilité dans le modèle en limitant les augmentations et les baisses de la VMBSP entre les années pour une zone de tarification donnée. Pour l'année 2019-2020, les variations sont limitées à :

- SEP : ± 3,50 \$/m³
- Pin blanc : ± 2,50 \$/m³
- Feuillus sciage : ± 2,50 \$/m³
- Feuillus trituration : ± 0,50 \$/m³
- Peuplier : ± 0,50 \$/m³

Ainsi, une essence-qualité du groupe SEP ne pourra pas augmenter ou diminuer de plus de 3,50 \$ pour une zone de tarification donnée entre le 31 mars 2019 et le 1^{er} avril 2019.

Étape 8 : Détermination de la VMBSP pour chacune des zones de tarification

Détermination de la VMBSP pour
chacune des zones de tarification

Une fois la politique d'étalement appliquée à la grille de la VMBSP, on trouve les taux finaux pour l'année 2019-2020.

La grille de taux de la VMBSP par zone de tarification est disponible en ligne sur le site Web du BMMB à l'adresse suivante : <https://bmmب.gov.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>.

3. Indexation

La VMBSP est indexée chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution des prix en cours d'année sur les marchés des produits finis. À cette fin, la VMBSP des essences de sapin, épinette et pin gris est indexée selon l'évolution des prix de Random Lengths pour le bois d'oeuvre, des copeaux et des autres sous-produits.

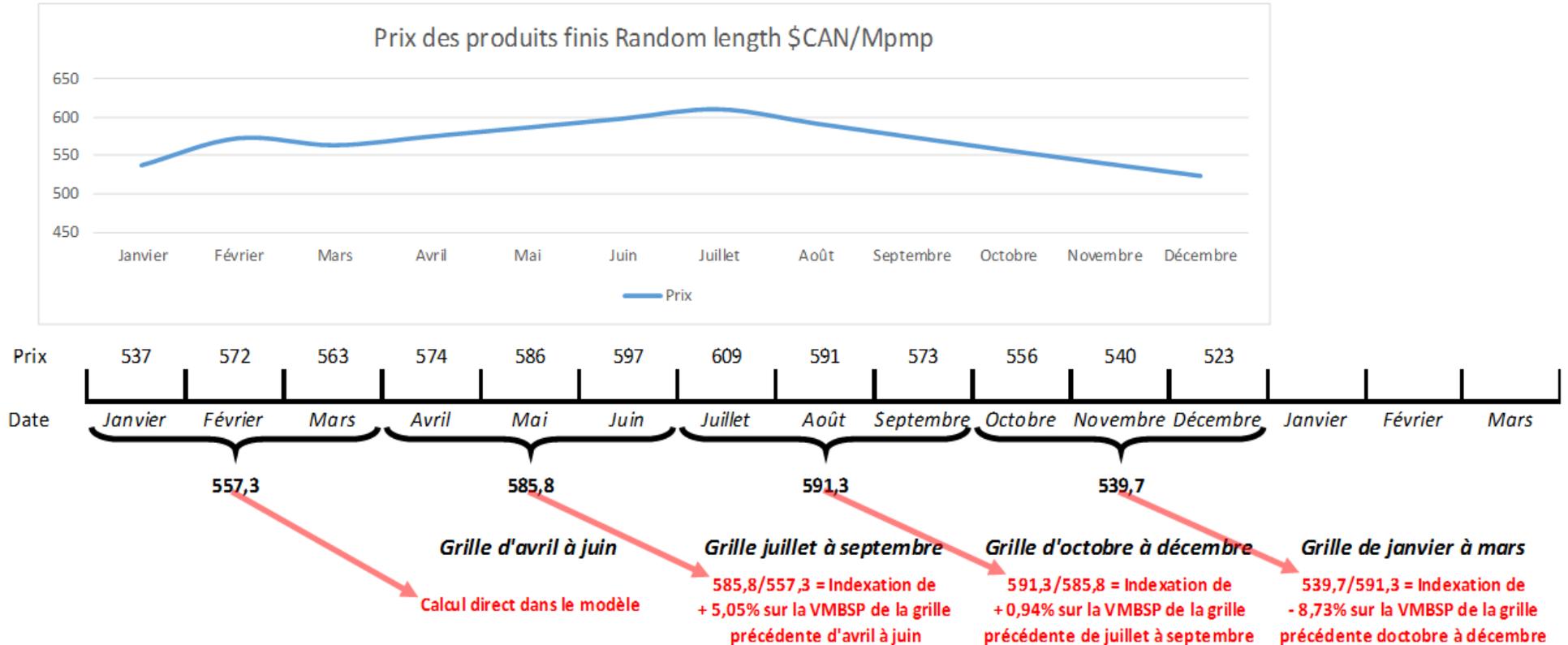
Le calcul de la VMBSP du premier trimestre (1^{er} avril au 30 juin) utilise les prix des produits finis et des sous-produits des trois premiers mois de l'année 2019. Les grilles des trois autres trimestres sont indexées en tenant compte de l'évolution de la moyenne de trois mois.

Pour l'indexation des taux des essences SEP de 2019-2020, les calculs suivants seront appliqués :

- Pour l'indexation de la grille du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019, le ratio calculé par la moyenne d'avril 2019 à juin 2019 divisé par la moyenne de janvier 2019 à mars 2019 sera utilisé pour multiplier la grille du 1^{er} avril 2019.
- Pour l'indexation de la grille du 1^{er} octobre au 30 décembre 2019, le ratio calculé par la moyenne de juillet 2019 à septembre 2019 divisé par la moyenne d'avril 2019 à juin 2019 sera utilisé pour multiplier la grille du 1^{er} juillet 2019.
- Pour l'indexation de la grille du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, le ratio calculé par la moyenne d'octobre 2019 à décembre 2019 divisé par la moyenne de juillet 2019 à septembre 2019 sera utilisé pour multiplier la grille du 1^{er} octobre 2019.

L'annexe 1 présente un exemple de calcul des taux d'indexation pour la VMBSP des essences SEP.

Annexe 1 : Exemple pour l'indexation des taux de la VMBSP



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 